

Opérateur de prévention du péril animalier

RNCP35017 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	346
Formacode(s)	31814, 31866
Code(s) ROME	A1204, A1501, K2305
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	16/06/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Brigade aérienne du contrôle de l'espace	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'emploi d'opérateur de prévention du péril animalier existe dans le secteur civil (agent péril animalier), notamment sur les grands aéroports qui disposent de brigades spéciales. Chaque année en France, environ 800 comptes-rendus de rencontres

d'animaux sont signalés par les compagnies aériennes, les exploitants

des aéroports, les opérateurs de navigation aérienne à la Direction de

la sécurité de l'aviation (DSAC) et au Service technique de l'aviation

civile (STAC). Les compétences acquises dans l'armée de l'air rendent l'opérateur directement employable sur n'importe quelle plateforme aéronautique civile.

L'opérateur de prévention du péril animalier peut également accéder à de nombreux emplois liés à la gestion de l'environnement naturel, de la faune et aux activités de la chasse.

L'enregistrement au RNCP facilitera l'insertion professionnelle dans le secteur privé de militaires du rang et de sous-officiers

expérimentés en offrant une meilleure lisibilité de leur parcours professionnel.

ACTIVITÉS VISÉES

L'opérateur de prévention du péril animalier sert au sein des escadrons

des services de la circulation aérienne et des centres militaires de

contrôle des bases aériennes de l'armée de l'air. Présent sur la piste

et ses abords, il concourt à la sécurité aérienne. Il est responsable de

la mise en œuvre des mesures actives et passives de lutte contre le

péril animalier sur une plateforme aéronautique. Son action vise à

réduire le risque de collisions animales avec les aéronefs au décollage et à l'atterrissage. Il effectue les observations et propose au commandement de la base aérienne les corrections environnementales à apporter pour réguler la présence animale sur la plateforme et ses abords.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Mise en œuvre des mesures d'effarouchement

L'opérateur de prévention du péril animalier met en œuvre les moyens matériels acoustiques et pyrotechniques d'effarouchement en fonction de l'espèce animale et du contexte environnemental.

Mise en œuvre des mesures de prélèvement d'animaux

Armement et pièges :

Il met en œuvre l'armement pour la destruction des espèces conformément à la réglementation. Il met en place les pièges à animaux dans le cadre de la gestion environnementale de l'aérodrome.

Assister le fauconnier :

Il assiste le fauconnier lors des opérations de chasse au vol.

Récupération des restes d'animaux :

Il recueille les restes d'animaux sur l'aire de manœuvre et applique les procédures relatives au stockage et à l'élimination des cadavres.

Mise en œuvre des mesures passives et environnementales de lutte contre le péril animalier

Gestion de l'environnement de la plateforme aéronautique :

Il recense les zones d'attractivité de l'aérodrome et propose les actions préventives visant à rendre le milieu inhospitalier aux animaux par une gestion appropriée de l'environnement naturel.

Surveillance de la plateforme aéronautique :

Il identifie les espèces aviaires et mammifères et participe à la définition et à l'actualisation du niveau de risque péril animalier. Il propose la rédaction et la diffusion de l'information aux usagers de la plateforme en cas de présence ou de concentration d'animaux jugée anormale ou dangereuse pour la sécurité aérienne.

Statistiques :

Il participe à l'élaboration des statistiques de présence d'oiseaux et d'animaux sur la plateforme, ainsi que celles relatives aux collisions volatiles avec les aéronefs.

Entretien du matériel, sécurité et gestion du parc animalier

Entretien du matériel et gestion du parc animalier :

Il s'assure du bon fonctionnement des systèmes d'effarouchement et veille à la disponibilité de l'ensemble du matériel dédié à la prévention du péril animalier. Il participe à l'entretien des véhicules, des locaux, des cages et des animaux.

Sécurité :

Il vérifie l'application des procédures relatives à l'utilisation de l'armement et du matériel d'effarouchement. Il applique les normes sanitaires et la réglementation relative à la détention d'animaux domestiques et d'espèces protégées.

Instruction, formation et entraînement

Il entretient et développe ses connaissances pratiques et théoriques en matière de péril animalier (matériels, armement, normes, réglementation, environnement).

Blocs de compétences

RNCP35017BC01 — Assurer la protection des aéronefs évoluant sur et autour de la plateforme

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre en œuvre les mesures actives (curatives) et passives de prévention du péril animalier :

- Mettre en œuvre les dispositifs d'effarouchement acoustique mobiles ou fixes en fonction de l'espèce animale et du contexte environnemental ;
- Mettre en œuvre des dispositifs mobiles d'effarouchement pyrotechnique, utilisant des projectiles détonants et crépitants ;
- Mettre en œuvre l'armement pour la destruction des espèces conformément à la réglementation (détenir un permis de chasser) ;
- Tenir le gros gibier à distance de la plateforme ;
- Mettre en œuvre le piégeage et effectuer les relevés quotidiens ;

- Recueillir les animaux morts, gérer leur destruction (convention avec les sociétés d'équarrissage) et appliquer les procédures relatives au stockage et à l'élimination des cadavres.

- Sur les plateformes équipées d'une fauconnerie :

- . assister

le fauconnier lors des opérations de chasse en vol

- . conduire

le véhicule avec le fauconnier à bord, oiseau au poing

- . utiliser

un télémètre pour retrouver les rapaces qui se sont trop éloignés.

Mettre en œuvre les mesures passives de prévention du péril animalier :

- Surveiller

la plateforme aéronautique en identifiant les espèces, en participant à la définition et à l'actualisation du niveau de risque péril animalier et en proposant la rédaction et la diffusion de l'information aux usagers sur la présence ou la concentration d'animaux ;

- Recenser les zones d'attractivités, proposer et mettre en œuvre les actions correctives visant à rendre le milieu inhospitalier aux animaux par une gestion appropriée de l'environnement naturel (traitement adapté des parties herbeuses et boisées, aménagement ou suppression des zones humides, détermination et contrôle des cultures et des espaces cultivés etc.) ;

- Inspecter régulièrement les clôtures ainsi que le terrain aux abords de la base ;

- Élaborer des statistiques de présence d'animaux sur la plateforme aéronautique.

Appliquer la procédure en cas de collision animale :

- Débriefing avec le pilote dès sa descente de l'appareil. Récupérer l'animal ou les restes éventuels pour analyse ;

- Récupérer l'animal ou les restes éventuels pour analyse ;

- Rédiger un compte-rendu d'impact avec des animaux ;

- Transmettre les éléments de la collision au service de la circulation

aérienne de la plateforme afin qu'il procède à un dépôt d'une fiche

d'événement aéronautique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;

- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;

- restitutions technico opérationnelles ;

- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;

- associé à entretien oral avec le jury ;

- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35017BC02 — Assurer la gestion animalière

LISTE DE COMPÉTENCES

Entraîner les animaux à l'effarouchement et/ou au prélèvement :

- Insérer l'animal dans l'environnement dans lequel il sera amené à évoluer en suivant les directives du fauconnier ;

- Observer les comportements de l'animal en situations naturelles ;

- Appréhender les différentes phases de la familiarisation ;

- Organiser les séances en respectant les directives du fauconnier ;

- Réaliser des séquences d'entraînement en respectant les directives du fauconnier ;

- Réserver des créneaux particuliers sur l'application permettant la planification des vols SICOPS pour l'entraînement des rapaces, en coordination avec le Directeur des vols ;

- Pratiquer le furetage en concordance avec l'activité aérienne et les conditions météorologiques.

Effectuer le suivi des animaux détenus :

- Respecter les besoins alimentaires et les normes sanitaires ;

- Appliquer la réglementation sur la détention d'animaux ;

- Identifier les principales urgences vétérinaires.

Assurer l'entretien des locaux :

- Maintenir aux normes les locaux d'accueil et d'hébergement des animaux ;
- Effectuer le nettoyage et l'entretien des cages et volières s'il existe une fauconnerie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35017BC03 — Gérer le matériel

LISTE DE COMPÉTENCES

S'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble du matériel dédié à la prévention du péril animalier :

- Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'effarouchement acoustique ;
- Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'effarouchement pyrotechnique ;
- Vérifier que le matériel dédié à la prévention du péril animalier soit disponible en permanence.

Vérifier les procédures de sécurité :

- Vérifier les procédures relatives à l'utilisation de l'armement ;
- Vérifier les procédures relatives au matériel d'effarouchement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

RNCP35017BC04 — Évoluer dans un environnement aéronautique en maîtrisant les principes de lutte animalière

LISTE DE COMPÉTENCES

Connaître la structure et l'organisation d'une plateforme aéronautique :

- Se repérer et savoir circuler en toute sécurité sur une plateforme aéronautique ;
- Identifier les aides radioélectriques ;
- Maîtriser les règles d'exploitation en zone de sûreté à accès réglementé.

Maîtriser les règles de déplacement et de communication sur la plateforme aéronautique :

- Maîtriser la phraséologie aéroportuaire ;
- Maîtriser les règles de déplacement sur la plateforme (détection d'un permis piste) ;

Connaître les types de moteurs des aéronefs et leur vulnérabilité (pistons, turbopropulseurs, réacteurs) :

- Identifier les différents types de moteur d'un aéronef et connaître leur vulnérabilité face à une collision animalière.

Connaître la réglementation de la circulation aérienne (y compris la circulation au sol) afférente aux aérodromes :

- Appliquer les règles de circulation aérienne afférentes à l'emploi.

Connaître les règles et technique de prévention :

- Maîtriser les règlements relatifs à la prévention du péril animalier ;
- Maîtriser les moyens et les techniques d'effarouchement liés à la lutte animalière.

Connaître les animaux et leur environnement naturel :

- Maîtriser la théorie et la réglementation en matière de morphologie animalière, classement des espèces, adaptation au milieu, migration, comportement, espèces impliquées dans les collisions, espèces protégées ;

- Maîtriser les facteurs d'attractivité aux animaux de l'environnement naturel des emprises aéroportuaires (eau, herbe, cultures, déchets, zones boisées, etc.) ;
- Maîtriser les solutions environnementales pour rendre le milieu inhospitalier aux différentes espèces animales.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico opérationnelles ;
- étude(s) de cas.

Pour les candidatures par VAE :

- livret 2 de présentation de l'expérience ;
- associé à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de l'envoi du courrier de convocation devant le jury.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Intégrée dans le processus de maîtrise des risques des bases aériennes, la prévention du péril animalier étend le domaine d'action de la lutte contre le péril aviaire à toute population animale. Elle vise à réduire les risques de collision entre les avions et les animaux lors des opérations de décollage et d'atterrissage.

Ces actions concourent à la sécurité aérienne et sont assurées par les sections de prévention du péril animalier des unités de contrôle de la circulation aérienne de l'armée de l'air.

L'emploi d'agent péril animalier est le même dans le secteur civil, notamment sur les grands aéroports qui bénéficient de brigades spéciales. Sur d'autres aéroports français, la fonction d'agent péril animalier est assurée par les pompiers. Les compétences acquises dans l'armée de l'air rendent le technicien de prévention du péril animalier directement employable sur n'importe quelle plateforme aéronautique civile.

Ainsi, les compétences des opérateurs de prévention du péril animalier leur permettent d'aborder de nombreux emplois liés à la gestion de l'environnement naturel, de la faune et aux activités de la chasse.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Garde-chasse
- Garde national/nationale de la chasse et de la faune sauvage
- Auxiliaire de soins aux animaux
- Soigneur / Soigneuse en parc zoologique
- Agent / Agente de mise en fourrière animale

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Permis de chasser, formation est dispensée par l'office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).
- Attestation de formation spécifique « prévention du péril animalier »

dont le contenu et la durée sont conformes aux exigences réglementaires définies par l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 887 €

Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en services aux personnes (46 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée) G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible) V0X60 — Aides-soignants · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	82 924
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	20 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets V0X60 — Aides-soignants

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification est accessible après un parcours de formation au sein de l'armée de l'air et dans le secteur civil.

Le personnel recruté au maximum avec un bac pro devra avoir suivi :

- une formation spécifique « prévention du péril animalier » à la fauconnerie principale du CMC 1C.125 d'Istres, dont le contenu et la durée sont conformes aux exigences réglementaires définies par l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes ;
- une formation théorique d'acculturation au milieu aéronautique au CICDA 00.910 de Mont-de-Marsan ;
- l'examen du permis de chasser.

L'opérateur de prévention du péril animalier formé sera alors titulaire :

- d'un certificat d'aptitude à l'emploi de technicien ;
- d'un permis de chasser.

Le permis de conduire (B) est requis.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Pour le jury de formation professionnelle :

- Le président,
- Le responsable du collège des formateurs ou son représentant,
- Le responsable pédagogique de la formation ou son représentant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Pour le jury de VAE pour les armées :

Nombre de personnes composant le jury : au moins 3.

Le jury est constitué :

- du président,
- de deux membres du collège de professionnels (y compris le président),
- d'un membre du collège de formateurs.

Dans la mesure du possible la parité hommes/femmes sera recherchée lors de l'organisation des jurys.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 16/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	9	0	100 %	—
2018	13	0	100 %	100 %
2017	6	0	100 %	100 %
2016	4	0	100 %	100 %
2015	1	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41530

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35017/>